

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### ASFC SALUE L'ANNONCE HISTORIQUE DE LA FIN DU CONFLIT ENTRE LE GOUVERNEMENT COLOMBIEN ET LA GUÉRILLA FARC-EP

Québec et Bogotá, 24 août 2016 - Avocats sans frontières Canada (ASFC) salue l'annonce de la conclusion de l'Accord général en vue de la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable intervenue entre l'État colombien et les Forces armées révolutionnaires de la Colombie - Armée du peuple (FARC-EP), lequel marque le début d'une nouvelle ère pour la Colombie, que l'on espère propice à la paix et à la coexistence.

Par cette entente, les parties mettent aujourd'hui un terme à un processus de négociation qui a débuté en 2012 dans le but de mettre fin à un conflit armé qui perdure depuis plus de cinquante ans et qui a causé des millions de victimes. Parmi les engagements des parties figurent la mise en place d'une politique de développement agricole intégral, la participation politique des guérilleros démobilisés, la promotion d'alternatives viables à la production des drogues illicites, ainsi que des mesures propres à garantir le respect des droits des victimes.

Selon Me Pascal Paradis, directeur général d'ASFC, « Aujourd'hui est un jour à marquer d'une pierre blanche pour toutes les Colombiennes et tous les Colombiens affectés directement ou indirectement par le conflit armé interne. ASFC félicite les parties d'être parvenus à conclure un accord de paix final. Le succès réel de ces accords ne pourra toutefois être mesuré qu'à la lumière du degré de mise en œuvre effective de ces derniers, et dépendra donc de leur capacité à garantir la non répétition des crimes commis et à favoriser l'émergence d'une paix stable et durable. À la suite de la signature finale de l'Accord en septembre 2016, les Colombiennes et Colombiens seront appelés à analyser cet accord de paix et à exprimer leur position par voie référendaire. ASFC espère que ce processus présentera toutes les garanties nécessaires pour assurer la plus grande participation citoyenne possible ».

ASFC continuera à accompagner le processus de paix en Colombie. Elle veillera particulièrement à la reconnaissance des droits des victimes lors de la mise en œuvre éventuelle des accords, et ce, à la lumière des standards internationaux. A cet égard, ASFC a récemment publié le rapport intitulé « Négociations de paix : Observations sur les accords partiels portant sur les victimes en Colombie » (uniquement [disponible en espagnol](#)). Ce rapport analyse le modèle de justice transitionnelle proposé au regard du droit international.

#### **À propos d'Avocats sans frontières Canada :**

Avocats sans frontières Canada (ASFC) est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de soutenir la défense des droits humains des personnes les plus vulnérables par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation juridique. ASFC est ou a été active dans plus de 20 pays.



LAWYERS WITHOUT BORDERS  
**AVOCATS SANS FRONTIÈRES**  
ABOGADOS SIN FRONTERAS  
Canada

**Renseignements au Canada :** Jeanne Pariseau  
Agente des communications et événements  
(418) 907-2607 poste 110  
(581) 991-9907

**Renseignements en Colombie :** Simon Crabb  
Coordinateur d'ASFC en Colombie  
0057314 2795837  
[Info.colombia@asfcanada.ca](mailto:Info.colombia@asfcanada.ca)

**Pour connaître en primeur les nouvelles en provenance d'ASFC, joignez-vous à nous sur :**



Site Internet <http://www.asfcanada.ca/fr>  
Facebook [www.facebook.com/asfcanada.ca](http://www.facebook.com/asfcanada.ca)  
Twitter [www.twitter.com/ASFCanada](http://www.twitter.com/ASFCanada)  
LinkedIn [www.tinyurl.com/linkedinASFC](http://www.tinyurl.com/linkedinASFC)